
Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 51

Séance du 4 NOVEMBRE 2016

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	49
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	51
	votes pour :	51
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille seize, le 4 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 30 septembre 2016, se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie-CROCHEMORE, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Annie PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Jérôme GRISEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre BOVIN et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Michel LOISEL a donné pouvoir à M. Jean-Marie CROCHEMORE,
M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 51 :

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT :

- que pour permettre au Syndicat d'évoluer dans ses compétences et ses missions, il est indispensable de créer un poste de directeur adjoint, de catégorie A, du corps des différents grades des attachés ou ingénieurs, afin de superviser le management des services opérationnels et de participer au développement des nouvelles politiques publiques du SDE76 ;
- qu'un recrutement est nécessaire pour gérer l'appel d'offres des tarifs bleus ordinaires, l'éclairage public et l'achat du gaz. Afin de ne pas bloquer la procédure de recrutement, la création d'un poste en catégorie B et en catégorie C est prévue ;
- que le syndicat développant son plan de communication, il est important de pouvoir créer un poste de rédacteur spécialisé dans ce domaine de compétences,
- que suite à la réussite de deux de nos agents aux concours, nous transformons les postes suivants :
 - o un agent de maîtrise en technicien ;
 - o un adjoint administratif 2^{ème} classe en adjoint administratif 1^{ère} classe.

PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 4 novembre 2016 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	2	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	6	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Rédacteur	B	3	35 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	7	35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
EMPLOIS CONTRACTUELS			
Adjoint administratif (remplacement)	C	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur ou attaché (SIG)	A	1	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

